



Ventiliste (H/F/X)

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous avez toujours rêvé de ramper dans les conduites d'aération comme dans les films d'actions ou d'espionnage ? On ne vous propose pas de devenir acteur ou actrice ici mais bien d'apprendre à poser, entretenir et réparer tout ce qui a un rapport avec la ventilation et l'aération.

Le Ventiliste et la Ventiliste conçoivent, dimensionnent et installent des systèmes de ventilation et de régulation d'air au sein d'un habitation ou d'un bâtiment. **Climatisation, air conditionné, ventilateurs, ils sont capables d'installer et d'intervenir sur tous types d'installations en fonction des besoins en aération.** Ils interviennent sur des circuits de chauffage mais aussi de refroidissement : pompes à chaleur, ventilation de chambres froides... Ils dessinent, assemblent, placent et installent de nouvelles installations, mais sont aussi capables d'intervenir sur des installations existantes pour l'entretien ou des réparations.

Au cours de cette formation en Coordination et encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Ventiliste :

Maîtriser les flux d'air : vous apprenez les grands principes liés à la circulation de l'air et aux systèmes de ventilation. Vous distinguez étanchéité à l'air, isolation thermique et ventilation. Vous apprenez les différents avantages et inconvénients liés à ces systèmes. Vous identifiez les différents rôles d'une installation ainsi que son fonctionnement. Vous vous formez aux différentes réglementations du secteur ainsi que les normes environnementales.

Concevoir et dimensionner une installation : vous apprenez à concevoir une installation de ventilation en fonction des besoins du client, des possibilités en matériel et en fonction du bâtiment. Vous choisissez le système : climatisation, ventilateurs, ventilation simple ou double flux... et l'adaptez en fonction de votre implantation et de l'utilisation. Vous sélectionnez le matériel adapté à votre solution.

Dessiner des plans : vous apprenez à dessiner des plans et des schémas d'implantation de l'installation de ventilation. Vous vous formez au dessin à la main mais aussi au Dessin Assisté par Ordinateur : DAO sur des logiciels spécifiques. Vous êtes capable d'intégrer les éléments de ventilation ainsi que les conduites et les gaines dans un plan ou une maquette BIM.

Installer une installation de ventilation : sur base du projet établi, vous apprenez à commander les marchandises et matériaux nécessaires au chantier. Vous apprenez à préparer votre poste de travail et vos outils. Vous apprenez à façonner, assembler, placer et fixer les conduites ainsi que les bouches d'aération du système. Vous placez aussi les gaines de câblages électriques. Vous placez les ventilateurs et les groupes de ventilations. Vous veillez à l'isolation thermique et phonique de votre installation.

Mettre en service une installation : une fois l'installation montée et placée, vous apprenez à la mettre en service. Vous apprenez à mesurer les débits de flux d'air et à les régler pour une utilisation optimale. Vous vérifiez l'étanchéité du réseau à l'air pour éviter les pertes. Vous apprenez également à contrôler la puissance électrique absorbée par l'installation. Vous complétez tous les documents associés à l'installation et sa mise en service.

Entretenir et dépanner une installation : vous vous formez aux procédures de diagnostics de pannes et d'entretiens en fonction des systèmes. Vous apprenez à changer les filtres, contrôler les bouches et ouvertures. En cas de panne, vous êtes capable d'intervenir sur les échangeurs, les ventilateurs, les conduits et caissons de distribution et de les changer au besoin tout en gardant la sécurité et la performance du circuit.

En tant que Ventiliste, vous prenez en compte les aspects écologiques liés aux installations que vous placez ou entretenez : consommation en énergie, pollution. Vous veillez également à la qualité de l'air qui circule dans le bâtiment et au confort des occupants : renouvellement hygiénique de l'air, température, confort sonore.

Voilà donc une formation qui ne manque pas d'air ! Alors si vous êtes tenté / tentée, suivez le courant d'air jusqu'à l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation pour vous y inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de [formation en alternance](#)

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h. de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes, ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Ventiliste indépendant / indépendante

Employé / Employée dans une société spécialisée en système de ventilation, aération

Placeur / Placeuse de climatisation

Débouché(s) future(s) formation(s)

Frigoriste (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/frigoriste>)

Monteur en chauffage et sanitaire (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/monteur-en-chauffage-et-sanitaire-installateur-en-chauffage-central>)

BIM Coordinateur (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/bim-coordinateur>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Sur le terrain Contact client

Travail en autonomie ou en équipe Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

Aptitudes

Le Ventiliste et la Ventiliste doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, entrepreneurs, fournisseurs, sociétés, travail en équipe,...

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous manipulez des outils et objets parfois lourds et encombrants, vous travaillez parfois en extérieur ou dans le froid. Vous devez parfois adopter des positions de travail inconfortables.

Flexibilité : votre emploi du temps dépend des chantiers et opérations de dépannage, vous devez donc vous adapter constamment. Vous êtes parfois amené à vous déplacer chez les clients.

Esprit d'analyse et de logique : vous êtes confronté-e au quotidien à des pannes, vous devez donc analyser les causes possibles des pannes en fonction des installations et du réseau.

Rigueur et discipline : vous manipulez des éléments qui peuvent être dangereux. Vous intervenez sur des éléments structurels et essentiels d'une installation, construction. Vous veillez à respecter toutes les normes de sécurité et à garantir que vos installations et réparations soient conformes car elles peuvent être utilisées en permanence ou quotidiennement.

Programme

1ère année :

- E28/25 Introduction au BIM (8h)
- E28/25 Conception et dimensionnement (60h)
- E28/25 Dessin assisté par ordinateur et lecture de plans (80h)
- E28/25 Enjeux et phénomènes physiques (16h)
- E28/25 Introduction au logiciel EXCEL (8h)
- E28/25 Mise en service et entretien (16h)
- E28/25 Technologie et montage (52h)
- E28/25 Suivi TFE (8h)
- E28/25 Principes de base de la ventilation (16h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://constructiv.be/fr-BE\)](https://constructiv.be/fr-BE), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

Conditions d'admission à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou l'apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Les apprenants et apprenantes qui ne sont pas porteurs du CESS peuvent toutefois être admis aux cours :

Soit, s'ils sont titulaires d'un certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire et bénéficient d'une **expérience suffisante** dans le secteur concerné.

Soit, en cas de réussite de l'**épreuve d'admission** IFAPME. La présentation de l'épreuve d'admission est soumise à l'acceptation du dossier par le Centre.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Gembloux - G1

Rue Saucin, 66 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 58 53 63

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 58 53 64

centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre Centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.